

FP 81 – LA RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE EN MATIERE SPORTIVE

COMPOSANTE Faculté de Droit et Science Politique

DUREE

3h30 sur une demi-journée

DATES

Nous consulter

HORAIRES :

cf. emploi du temps

LIEU

Aix-Marseille Université
Centre de droit du sport
110 La Canebière - 13001 Marseille
Possibilité de suivre en visio-
conférence.

ACCESSIBILITE LOCAUX : locaux
accessibles aux personnes à mobilité
réduite.

COUT/TARIF

400 € net de taxe

Établissement non soumis à la TVA

ORGANISATION

Inter - Possibilité en intra (pour les
tarifs : nous consulter)
Session limitée à 10 personnes

SANCTION DE LA FORMATION

Suite à l'évaluation de la formation,
remise de l'attestation de compétences
et de fin de formation et formation
validée au titre de la formation continue
des avocats

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes juridiques de la responsabilité administrative en matière sportive.
- Connaître les différents types de responsabilités administratives en matière sportive.
- Identifier les chefs de préjudice, les personnes dont la responsabilité peut être engagée ainsi que les mécanismes permettant d'engager la responsabilité administrative en matière sportive.

PUBLIC

Avocats, directions juridiques, directions commerciales, DRJSCS, directions opérationnelles, organisateurs d'événements, collectivités territoriales.

PRE-REQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Professionnels souhaitant professionnaliser et approfondir leurs savoir-faire.

PROGRAMME**Introduction**

Rappels sur le droit de la responsabilité administrative

I – La responsabilité administrative dans l'organisation des compétitions sportives

- A – Responsabilité des groupements sportifs
- B – Responsabilité des personnes publiques

II – La responsabilité administrative dans l'organisation des manifestations sportives

- A – Responsabilité des groupements sportifs
- B – Responsabilité des personnes publiques

**Les + de la formation**

- Accueil petit déjeuner
- Déjeuner avec le formateur
- Remise support papier (présentiel)
- Remise support électronique

Responsable de la formation

Jean Michel MARMAYOU
Directeur du Centre de droit du sport

Renseignements pédagogiques

Nathalie LATIL-PENEAU
nathalie.peneau@univ-amu.fr

Renseignements et inscriptions

fpc-entreprises@univ-amu.fr
04.13.94.21.21

Taux de satisfaction : 99%
Taux de réussite : NC
Taux d'insertion : NC

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention
Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap



LA RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE EN MATIERE SPORTIVE

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Evaluation formative

MODALITES d'ACCES : fpc-entreprises@univ-amu.fr

QUALITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Jean-Michel MARMAYOU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Directeur du Centre de droit du sport d'Aix-Marseille



INTERVENANT : Mathieu MAISONNEUVE

Curriculum vitae synthétique

- Professeur de droit public
- Co-Directeur du Master 2 droit public fondamental

